

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2021

numéro
CM 210126_010

L'an deux mille vingt et un, le vingt six janvier,
Le Conseil municipal, dûment convoqué le vingt janvier deux mille vingt et un, s'est réuni en session ordinaire,
Salle du Conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Gaëlle LÉVÊQUE.

Conformément à la réglementation en vigueur pour la lutte contre l'épidémie de covid et à la lettre-circulaire de la Préfecture de l'Hérault du 17 novembre 2020, cette séance du Conseil municipal se déroule en l'absence du public, ce déplacement ne constituant pas un motif d'autorisation de sortie dérogatoire.

Afin de respecter le caractère public de l'assemblée, la retransmission en direct a été accessible sur le facebook de la Ville de Lodève.

Le quorum est fixé au tiers de l'effectif présent et chaque conseiller peut être porteur de deux pouvoirs.

nombre de membres	
en exercice	29
présents	24
exprimés	29
vote	
pour	0
contre	0
abstention	0

Présents :

LÉVÊQUE Gaëlle, CROS Ludovic, ROCOPLAN Nathalie, MARRES Gilles,
BENAMEUR Ali, VERDOL Marie-Laure, KOEHLER Didier, PEDROS Isabelle,
FERAL Claude, PANIS Michel, SAUVIER Jean-Marc, SYZ Nathalie, KASSCUH Hamed,
LAUGIER Élisabeth, ALIBERT Damien, BOSCH David, BENAMMAR-KOLY Fadilha,
DRUART David, DETRY Thibault, GOURMELON Izïa, LAATEB Claude,
RICARDO Christian, SINÈGRE Joana, STADLER-LATOURE Magali

Absents avec pouvoirs :

GALEOTE Monique à DRUART David, ENNADIFI Fatiha à BENAMMAR-KOLY Fadilha,
ROUQUETTE Damien à LAATEB Claude, MARTIN José à LAATEB Claude,
COUPEAU Sandrine à STADLER-LATOURE Magali

Absents :

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 34 stipulant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

VU la délibération n°MLCM_201201_027 du Conseil municipal du 1^{er} décembre 2020, relative à la modification du tableau des effectifs,

CONSIDÉRANT la fin de la mise à disposition d'un agent de la Communauté de communes Lodévois et Larzac, adjoint d'animation principal de deuxième classe occupant les fonctions d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM) à temps complet au sein de la mairie de Lodève, il est proposé à l'agent une mutation,

CONSIDÉRANT la demande d'un agent adjoint technique principal de deuxième classe occupant les fonctions d'ATSEM et titulaire du CAP petite enfance sollicitant son intégration directe sur le grade d'ATSEM principal de deuxième classe,

CONSIDÉRANT la nécessité de ne laisser au tableau des emplois que les postes nécessaires à l'ensemble de la collectivité,

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité technique du 18 novembre 2020,

Il est proposé de :

- supprimer les postes vacants suite aux avancements de grade :
 - deux postes d'adjoints techniques à temps complet,
 - deux postes d'adjoints techniques à temps non complet,
 - deux postes d'agents de maîtrise,
- créer deux postes :
 - un poste d'adjoint d'animation principal de deuxième classe à temps,
 - un poste d'ATSEM principal de deuxième classe,

Où l'exposé de Nathalie ROCOPLAN et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ARTICLE 1 : ADOPTE le tableau des effectifs comprenant les modifications décrites ci-dessus :

TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA VILLE DE LODÈVE AU 1^{er} JANVIER 2021						
Grade	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps Non Complet	PROPOSITIONS AU CONSEIL MUNICIPAL	
					Temps complet	Temps non complet
AGENTS STATUTAIRES						
ADMINISTRATIF (1)		26	20	1		
Attaché	A	1	1	0		
Rédacteur principal de première classe	B	3	2	0		
Rédacteur principal de deuxième classe	B	1	1	0		
Rédacteur	B	2	0	0		
Adjoint administratif principal première classe	C	6	6	0		
Adjoint administratif principal deuxième classe	C	6	4	1		
Adjoint administratif	C	7	6	0		
ANIMATION (2)		2	2	0	+1	
Adjoint d'animation	C	1	1	0		
Adjoint d'animation principal de deuxième classe	C	1	1	0	+1	
CULTURELLE (3)		9	9	2		
Assistant de conservation principal première classe	B	1	1	0		
Assistant de conservation principal deuxième classe	B	1	1	0		
Assistant d'enseignement artistique principal deuxième classe	B	1	1	0		
Assistant d'enseignement artistique	B	1	1	1		
Adjoint du patrimoine principal première classe	C	1	1	0		
Adjoint du patrimoine principal deuxième classe	C	2	2	1		
Adjoint du patrimoine	C	2	2	0		
SPORTIVE (4)		3	3	0		
Educateur principal première classe des Activités Physiques et Sportives (APS)	B	2	2	0		
Éducateur principal deuxième classe des APS	B	1	1	0		
Éducateur des APS	B	0	0	0		
SOCIALE (5)		7	6	0	+1	
Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM) principal première classe	C	5	4	0		
ATSEM principal deuxième classe	C	2	2	0	+1	
SÉCURITÉ (6)		9	7	0		
Chef de service principal première classe	B	2	1	0		
Brigadier chef principal police municipale	C	4	4	0		

TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA VILLE DE LODÈVE AU 1^{er} JANVIER 2021

Grade	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps Non Complet	PROPOSITIONS AU CONSEIL MUNICIPAL	
					Temps complet	Temps non complet
Gardien brigadier	C	3	2	0		
TECHNIQUE (7)		70	58	3	-4	-2
Technicien principal première classe	B	2	2	0		
Technicien principal deuxième classe	B	1	1	0		
Technicien	B	1	1	0		
Agent de maîtrise principal	C	6	6	0		
Agent de maîtrise	C	4	1	0	-2	
Adjoint technique principal première classe	C	9	7	0		
Adjoint technique principal deuxième classe	C	20	18	1		
Adjoint technique	C	27	22	2	-2	-2
TOTAL AGENTS STATUTAIRES (1+2+3+4+5+6+7)		126	105	6	-2	-2
AGENTS CONTRACTUELS						
Directeur du centre socioculturel		1	0	0		
Agent services techniques (CDI)		6	6	0		
ATSEM		3	3	3		
Responsable image et son (CDI)		1	1	0		
Coordonnateur programmeur cinéma		1	0	0		
Secrétaire		1	1	0		
Comptable		1	1	1		
Animateur musique		4	4	4		
Professeur musique		2	2	2		
Animatrice gymnastique		1	1	1		
Animatrice arts plastiques		1	1	1		
Animatrice danse jazz		1	1	1		
Agents non titulaires de droits privés - CAE CUI		5	0	0		
Adulte relais		1	1			
Agents remplaçants		7	6	6		
Agents saisonniers ou occasionnels		2	2	0		
Emplois PEC		0	0	0		
Emplois avenir		0	0	0		
TOTAL CONTRACTUELS		38	30	19	0	0
TOTAL AU 1^{er} Janvier 2021		164	135	25	-2	-2

- **ARTICLE 2 : PRÉCISE** que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget principal,

- **ARTICLE 3 : DIT** que la présente délibération sera transmise au service du contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont les délibérants signé au registre,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Gaëlle LÉVÊQUE




Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.